

Lundi 7 novembre 2016



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. FLETCHER

(N° 200) — *Loi modifiant la Loi sur les circonscriptions électorales/The Electoral Divisions Amendment Act*

M. FLETCHER

(N° 201) — *Loi sur les jours fériés (modification de diverses dispositions législatives)/The Statutory Holidays Act (Various Acts Amended)*

M. FLETCHER

(N° 202) — *Loi sur la désignation du cimetière Brookside/The Brookside Cemetery Recognition Act*

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

QUESTIONS ORALES

PÉTITIONS

GRIEFS

ORDRE DU JOUR
AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

ÉTAPE DU RAPPORT — AMENDEMENTS

M. le *ministre* FIELDING

(N^o 8) — *Loi sur la protection des enfants (communication de renseignements)/The Protecting Children (Information Sharing) Act*

(amendé — comité)
(amendements [3] — M^{me} FONTAINE)
(amendement [1] — M. le *ministre* FIELDING)

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M^{me} la *ministre* STEFANSON

(N^o 4) — *Loi modifiant la Loi électorale/The Elections Amendment Act*
(M. SWAN — 27 min)

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE

M^{me} la *ministre* STEFANSON

(N^o 9) — *Loi modifiant la Loi sur le financement des élections (suppression de l'allocation annuelle)/The Election Financing Amendment Act (Repeal of Annual Allowance)*

M^{me} la *ministre* STEFANSON

(N^o 17) — *Loi modifiant la Loi sur les enquêtes médico-légales et la Loi sur les statistiques de l'état civil/The Fatality Inquiries Amendment and Vital Statistics Amendment Act*

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M. le *ministre* PEDERSEN

(N^o 16) — *Loi abrogeant la Loi sur la Commission manitobaine d'aménagement de la route située du côté est/The Manitoba East Side Road Authority Repeal Act*
(M. HELWER — 28 min)

PROPOSITIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT — DÉBAT

M. le *ministre* CULLEN — Partenariat transpacifique

Attendu :

qu'entre 2012 et 2014, les exportations du Manitoba vers les pays signataires du Partenariat transpacifique se chiffraient en moyenne à plus de 9 milliards de dollars par année;

que le Partenariat transpacifique appuiera la croissance économique et la création d'emplois puisqu'il éliminera les tarifs sur la quasi-totalité des exportations clés du Manitoba tout en permettant l'accès à de nouvelles occasions d'affaires dans la région Asie-Pacifique;

que se soustraire au Partenariat transpacifique éliminerait l'accès à d'importants marchés commerciaux et mettrait en péril des emplois au Manitoba,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba confirme son appui au Partenariat transpacifique et qu'elle demande au gouvernement fédéral de prendre les mesures nécessaires en vue de ratifier l'Accord.

[M. MARCELINO (Tyndall Park) — 13 min]

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI OÙ SERONT ABORDÉES LES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

PROPOSITIONS

M. ALTEMEYER — Transition vers une économie verte

14. Attendu :

que les activités humaines telles que la combustion de combustibles fossiles font monter la température de la planète et ont des répercussions graves et continues sur le climat manitobain;

que l'augmentation future des températures mondiales constitue une menace importante et imminente pour la santé de la population, l'environnement, l'économie et la sécurité nationale;

que les changements climatiques pourraient entraîner des conséquences catastrophiques pour la civilisation humaine et la santé de la planète et que ce risque est inacceptable;

que les effets des changements climatiques touchent plus durement les groupes vulnérables, tout particulièrement les peuples autochtones, et menacent la santé, la culture et les traditions des membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis;

que notre engagement à lutter contre les changements climatiques est un exemple concret de notre désir de nous réconcilier avec la Terre;

que si le plan fédéral de tarification du carbone est mis en œuvre au Manitoba, cette tarification pourrait générer des recettes provinciales additionnelles de plus de 200 millions de dollars en 2018 qui, selon les niveaux d'émissions actuels, s'élèveraient à plus de 1,2 milliard de dollars d'ici 2022;

que la protection des travailleurs vulnérables et des personnes à faible revenu pendant la transition d'une économie dépendante des combustibles fossiles à une économie fondée sur les ressources renouvelables doit être une priorité;

que veiller à ce que le coût de la vie soit abordable pour les citoyens ordinaires en faisant en sorte que le coût des aliments, du transport, du carburant et du chauffage domestique soit maintenu à des niveaux raisonnables doit constituer une priorité;

que nous devons saisir l'occasion de générer une transformation qui permettra d'établir les conditions propices à la création d'emplois écologiques pour la population manitobaine;

que le rejet par le gouvernement provincial d'un système manitobain de plafonnement et d'échange de droits d'émission entraînera l'imposition d'une taxe fédérale sur les émissions carboniques;

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à utiliser la totalité des recettes provenant de la tarification du carbone en vue de réaliser les objectifs suivants : réduire les émissions à l'origine des changements climatiques, créer et offrir des possibilités de formation visant les nouveaux emplois écologiques, permettre aux travailleurs de faire la transition vers une économie fondée sur les ressources renouvelables, aider les Manitobains à couvrir leurs dépenses de chauffage domestique dans l'attente de solutions de rechange écologiques et abordables et proposer d'autres programmes efficaces qui visent les changements climatiques et qui maintiennent les coûts à un niveau abordable pour la population manitobaine.

AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent des affaires législatives se réunira le lundi 7 novembre 2016, à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner tout projet de loi dont il est saisi.
